

Le 2 mars 2020

Bulletin n° 95

LE POINT SUR L'ARBITRAGE

Les audiences d'arbitrage se sont poursuivies les 26 et 28 février 2020. Postes Canada a fini de présenter sa preuve principale. Les prochaines audiences auront lieu les 25, 27 et 31 mars prochain.

Le 26 février

Leah Lewis a terminé son témoignage. Elle a ensuite été contre-interrogée par notre avocat. Son attitude n'a pas changé. Mme Lewis soutient toujours que nous avons une grande quantité de congés payés. C'est ce qu'elle répond à notre revendication pour l'obtention d'un congé payé pour autres motifs (congé spécial) en cas de maladie dans la famille sans devoir d'abord épuiser tous nos congés pour raisons personnelles. Le fait que la plupart de nos congés payés ne puissent pas être utilisés en cas de maladie dans la famille ne semblait pas important à ses yeux. Elle a été tout aussi indifférente à nos autres revendications concernant le Programme d'assurance-invalidité de courte durée, dont certaines ne coûtent absolument rien. Notre avocat, qui a contesté son témoignage, a fait un excellent travail.

Postes Canada a ensuite présenté son dernier témoin, Robert Bass, directeur du cabinet Bass & Associates. Il est reconnu par l'arbitre MacPherson comme étant un expert en « rémunération comparative ».

Le 28 février

Robert Bass a comparé la rémunération totale des travailleurs et travailleuses de l'unité urbaine à celle de DHL, d'UPS et de Purolator. Dans son long rapport, il n'a fait aucune mention de la rémunération des FFRS et ne l'a pas non plus comparée à celle d'autres groupes de travailleurs et travailleuses. Son témoignage a aussi porté sur l'indemnisation de l'unité urbaine en matière d'accidents du travail, et sur le fait qu'elle est équivalente à celle de nos concurrents. Enfin, M. Bass a terminé son témoignage en traitant des augmentations de salaire moyennes accordées dans d'autres entreprises. Dans son rapport et son témoignage, il a soutenu qu'une faible hausse salariale permettrait aux concurrents de « se rattraper ».

Quelle sera la prochaine étape?

Maintenant que Postes Canada a terminé de présenter sa preuve, nous allons commencer, le 25 mars, à présenter notre contre-preuve. Il se pourrait que Postes Canada soit autorisée à répondre à la preuve que nous présenterons le 25 mars. Notre objectif est d'achever les plaidoiries finales d'ici le 7 mai. Par la suite, l'arbitre rédigera sa décision qu'elle remettra aux parties avant ou vers la fin juin.

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue

Il est encore temps pour Postes Canada de revenir à la table et de négocier!

Solidarité,

Nancy Beauchamp
Négociatrice en chef
Unité des FFRS

Sylvain Lapointe
Au nom du comité de négociation
Unité urbaine

2019-2023 / Bulletin n° 087

NB/lh sepb 225 / scfp 1979

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue